

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1965

22 septembre 2010

SOMMAIRE

A.A.H. Assurances	94311	FUGRO ECO CONSULT, Gesellschaft mit	
Activ Sports S.à.r.l.	94313	beschränkter Haftung	94312
Airport International S.A.	94294	Gef Gas Sàrl	94312
Anipa Corporation S.A.	94319	Girasolar Lux France S.A.	94312
AXA Alternative Participations Sicav II		GST-Real SA	94305
.....	94295	HOPI S.A.	94284
Barcellona 92 S.A.	94320	Ifile S.A.	94279
Cents SA	94274	Imelu S.A.	94317
Covadris S.A.	94295	Imelu S.A.	94284
Credit Suisse Bond Fund Management		Immobauwerke A.G.	94318
Company	94276	Impe Lux S.à r.l.	94275
Egerton S.à r.l.	94297	ING(L) Portfolio	94319
Emosa International S.A.	94319	ING (L) Technix	94318
EOIV Management Company S.A.	94297	ING (L) Technix	94318
EOIV Management Company S.A.	94298	Internationale de Sociétés Foncières S.A.	
Euro-Dach Technik GmbH	94298	94288
European Wine Trading S.A.	94299	Irish & Gypsy Cob S.A.	94298
Fahrenheit S.à r.l.	94303	Jole S.A.	94278
Falcon ME SPV SCA	94303	Kosko S.A.	94285
FDV II Venture	94303	L.M. Construction S.à r.l.	94318
Filauro Giuseppe Sàrl	94304	LUX BV S.A.	94280
Financière Home Invest S.A.	94304	Magnum Immobilière S.A.	94291
First International Investment Company		Management Advisors S.A.	94301
S.à r.l.	94299	Marguerite Adviser SA	94275
Fiscaltop S.A.	94304	Mileni Corp S.A.	94283
Foncière des Anes S.A.	94297	Novagreen S.A.	94312
Foncière des Anes S.A.	94304	Pamphili S.à r.l.	94306
Foncière des Anes S.A.	94305	Passif Actif S.à r.l.	94316
Food Marketing International S.A.	94305	PBP Holding S.A.	94287
FP-EMV S.à r.l.	94305	PBP Solutions S.A.	94286
Fralimo Holding S.A.	94306	RRenewal S.A.	94286
Fralimo Holding S.A.	94306	Sodefî S.A.	94300
Fralimo S.A.	94310	Sodefî S.A., SPF	94300
Fralimo S.A.	94311	Top Financial Invest S.A.	94314
FRB Solutions S.à r.l.	94311	TTS Technology Luxembourg	94282
Free Invest Holding S.A.	94311	Vip Domotec Mersch s.à.r.l.	94290
Free Invest Holding S.A.	94287	Weinberg Real Estate Holding S.à r.l.	94294

Cents SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.713.

L'an mil deux mille dix, le seizième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CENTS SA», avec siège social au 2, rue des Gaulois, L- 1618 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange en date du 5 janvier 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 295 du 13 mars 2004 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Epps, comptable, demeurant au 3, rue Fuussekaul à L-9156 Heiderscheid,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Epps, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg;
2. Dissolution et mise en liquidation de la Société;
3. Décharge à accorder aux Administrateurs / commissaire aux comptes;
4. Nomination d'un liquidateur: Daniel Epps, comptable, né le 25/07/1969 à Echternach, demeurant 3, rue Fuussekaul à L-9156 Heiderscheid et fixation de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 2, rue des Gaulois, L- 1618 Luxembourg au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et commissaire en fonction pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Daniel Epps, comptable, né le 25 juillet 1969 à Echternach, demeurant au 3, rue Fuussekaul à L-9156 Heiderscheid.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel Epps, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2010 LAC / 2010 / 33088. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103579/69.

(100116864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Impe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.846.

Extrait de l'acte de transfert de parts du 2 février 2010

Ancienne situation:	parts sociales ordinaires	parts sociales ordinaires plus
MYRIAM SA.	11.955	822
SOREFISA S.p.A.	56.501	4.845
IMMOBILIARTS IMMOBILIAR & MOBILIAR ANSTALT	3.579	207

Suite au transfert de parts du 2 février 2010, les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

Nouvelle situation:	parts sociales ordinaires	parts sociales ordinaires plus
ORIGINEVER ENTERPRISES LIMITED, inscrite au registre de commerce des sociétés sous le n° 108020, avec siège social à Akropoleos, 8, Mabella Court, PC1300, Nicosie, Chypre	11.955	822
SOREFISA S.p.A.	56.501	4.845
IMMOBILIARTS IMMOBILIAR & MOBILIAR ANSTALT	3.579	207

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMPE LUX S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010103730/25.

(100116880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Marguerite Adviser SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.028.

EXTRAIT

Monsieur Nicolas MERIGO, administrateur de la société, est dorénavant domicilié professionnellement au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

En outre, l'adresse professionnelle de David HARRISON et William PIERSON doit se lire: 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010103796/15.

(100116916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Credit Suisse Bond Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.866.

Im Jahre zweitausendzehn, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen

zu einer außerordentlichen Generalversammlung, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Hauptsitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 45726, handelnd im eigenen Namen, (der "Anteilhaber"),

vertreten durch Herrn Georges ZIMER, "Director", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet und durch Herrn Fernand SCHAUS, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wird eröffnet um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Jacqueline SIEBENALLER, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jean-Claude ROMMES, "Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Daniel BREGER, "Assistant Vice President", Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Der Anteilhaber hat den unterzeichneten Notar ersucht zu beurkunden, dass der Anteilhaber, alleiniger Anteilhaber von der Gesellschaft CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, einer Aktiengesellschaft mit Hauptsitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 44866 (die "Gesellschaft") ist.

Die Gesellschaft ist gegründet worden durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 1. September 1993, veröffentlicht Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 461 vom 7. Oktober 1993,

und deren Satzungen wurden mehrmals geändert und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, am 29. Dezember 2005, veröffentlicht Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 405 vom 23. Februar 2006.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Der alleinige Anteilhaber ist vertreten und auf der Anwesenheitsliste eingetragen.
2. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist und dass der Anteilhaber Kenntnis der Tagesordnung hat und somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Versammlungs-vorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftszwecks und entsprechende Anpassung von Artikel 3 der Satzung.

Der Anteilhaber hat den unterzeichneten Notar beauftragt den folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Der Anteilhaber beschließt den Zweck der Gesellschaft und dem entsprechend Artikel 3 der Satzung zu ändern.

Infolgedessen wird Artikel 3 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung sowie die Geschäftsführung des in Luxemburg domizilierten Organismus für gemeinsame Anlagen Credit Suisse Bond Fund (Lux) (der "Fonds") und die Ausgabe von Zertifikaten über Miteigentumsanteile an dem Fondsvermögen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit der Geschäftsleitung, der Verwaltung und des Vertriebs des Fonds ausüben; sie kann im Namen des Fonds Verträge abschließen, Wertpapiere kaufen, verkaufen, umtauschen und liefern, alle Eintragungen und Übertragungen im Aktien- oder Schuldverschreibungsregister von luxemburgischen und

ausländischen Gesellschaften veranlassen und im Namen des Fonds und dessen Anteilhabern alle Rechte und Privilegien, und insbesondere das bei Wertpapieren des Fondsvermögens eingeräumte Stimmrecht ausüben. Die vorhergehende Liste von Befugnissen erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen treffen und alle Tätigkeiten ausüben, welche direkt oder indirekt ihrem Gesellschaftszweck dienlich sind im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Investmentfonds."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienenen auf Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Anfrage derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die deutsche Fassung maßgeblich.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und erstellt in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Es folgt die englische fassung:

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of July.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

There appeared

for the extraordinary general meeting CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company (société anonyme), with principal address in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Commercial and Company Register of Luxembourg under the number B 45726, acting on its own name, (the "Shareholder"),

represented by Mr. Georges ZIMER, Director, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet and Mr. Fernand SCHAUS, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting opens at 11:00 a.m. under the chairmanship of Mrs. Jacqueline SIEBENALLER, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairwoman appoints Mr. Jean-Claude ROMMES, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, as secretary.

The meeting unanimously elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, a public limited company (société anonyme), with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Commercial and Company Register of Luxembourg under the number B 44866 (the "Corporation").

The Corporation has been incorporated pursuant to a deed of the notary Reginald NEUMAN, then residing in Luxembourg, on September 1, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 461 of October 7, 1993,

and the articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on December 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 405 of February 23, 2006.

The Chairwoman declares:

1. The sole shareholder is represented and duly recorded on the attendance list.
2. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented and that the sole shareholder has been duly informed on the agenda of the meeting and that the meeting can thus validly deliberate on the below agenda.

The attendance list, signed "ne varietur" by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

3. The agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Change of the purpose of the Corporation and according to this amendment of article 3 of the articles.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Shareholder resolves to change the purpose of the Corporation and according to this to amend article 3 of the articles of the Corporation that henceforth reads as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Corporation is the administration and management of the Luxembourg undertaking for collective investment Credit Suisse Bond Fund (Lux) (the "Fund") and in addition, the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund.

The Corporation shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund; it may on behalf of the Fund enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process any registrations and transfer into the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive.

The Corporation may, in general, carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining always within the limitations set forth by Chapter 13 of the December 20, 2002 law relating to undertakings for collective investment."

There being no further business on the agenda, the Chairwoman decided to close the meeting.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: G. ZIMER, F. SCHAUS, J. SIEBENALLER, J-C. ROMMES, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. LAC/2010/32655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103602/135.

(100116282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Jole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, 7, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.136.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 23 juillet 2010 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Alex ARENDT, né le 24.02.1960 à Ettelbruck (L), demeurant à L – 9956 Hachiville, Maison 38

Madame Josée ARENDT, née le 02.01.1964 à Malmédy (B), demeurant à L – 9956 Hachiville, Maison 38

Monsieur Charel ARENDT, né le 03.09.1990 à Ettelbruck (L), demeurant à L – 9956 Hachiville, Maison 38

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes Société de Révision Charles ENSCH "SRE" S.A. est remplacé par la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

L'assemblée générale charge le conseil d'administration de rectifier l'adresse de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme suit :

Zone Industrielle, 7

L -7737 Colmar-Berg

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010103743/24.

(100116850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société "IFILE S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 26 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 214 du 21 mai 1992 (la Société).

L'assemblée est présidée par Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Annulation de cinq cent trente quatre (534) actions propres de catégorie C sans désignation de valeur nominale;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
3. Rectification de l'erreur de dénomination de la société KERKEIND S.A. dans certains actes notariés passés précédemment;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'annuler 534 (cinq cent trente-quatre) actions propres de catégorie C sans désignation de valeur nominale, rachetées par la Société, et de réduire par conséquent le montant du capital social à concurrence de EUR 117.880,05 (cent dix-sept mille huit cent quatre-vingts Euros et cinq cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.049.592,74 (douze millions quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze Euros et soixante-quatorze cents) à EUR 11.931.712,69 (onze millions neuf cent trente et un mille sept cent douze Euros et soixante-neuf cents), avec réduction corrélative du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 735.190,29 (sept cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix Euros vingt-neuf cents).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et à l'annulation des actions propres.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 11.931.712,69 (onze millions neuf cent trente et un mille sept cent douze Euros et soixante-neuf cents), représenté par 14.306 (quatorze mille trois cent six) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 14.085 (quatorze mille quatre-vingt-cinq) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), 15.717 (quinze mille sept cent dix-sept) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») et 9.943 (neuf mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), toutes sans désignation de valeur nominale."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de rectifier l'erreur suivant:

dans les actes authentiques passés le 15 juillet 2008, le 4 avril 2008, le 17 décembre 2007, le 29 novembre 2007, le 17 janvier 2007 et le 29 décembre 2005, en ce qui concerne la Société, il faut lire KERKEIND S.A. au lieu de KERKEIND B.V.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. CHARBON, H. JANSSEN, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 juin 2010. Relation: LAC/2010/25440. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010

Référence de publication: 2010103715/63.

(100116837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

LUX BV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 151.576.

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX BV S.A. avec siège social à L-2529 Howald, rue des Scillas constituée suivant acte reçu par le notaire Edouard Delosch agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 22 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 734 du 8 avril 2010, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151576.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Joëlle Burbassi, épouse Maujard, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 60A, rue des Ecoles (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Burbassi, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger Burbassi, administrateur, demeurant à Thionville (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Suppression de la possibilité d'émettre des actions au porteur et modification en conséquence de l'article 5 des statuts première phrase;

2. Changement de l'exercice social qui débutera dorénavant le 1^{er} janvier et se clôturera le 31 décembre de la même année et modification en conséquence de l'article 15 des statuts première phrase;

3. Changement de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle au deuxième vendredi de juin à 14 heures et modification en conséquence de l'article 9 des statuts première phrase;

4. Augmentation du capital social de son montant de EUR 76.000 au montant de EUR 320.000 par l'émission de 2.440 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, intégralement libérées;

5.- Pour autant que de besoin renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription;

6.- Souscription et libération intégrale en espèces de 841 nouvelles actions par BV BUROSTOC et de 1.599 actions nouvelles par Holdif III Sà r.l.

7.- Modification de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

8. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la possibilité d'émettre des actions au porteur et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts première phrase qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Les actions sont et resteront nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société qui débutera dorénavant le 1^{er} janvier et se clôturera le 31 décembre de la même année et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts première phrase qui aura la teneur suivante:

«**Art. 15. Première phrase.** L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.»

L'exercice en cours qui a débuté le jour de la constitution de la société se terminera le 31 décembre 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle au deuxième vendredi de juin à 14 heures et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts première phrase qui aura la teneur suivante:

« **Art. 9. Première phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi de juin à 14 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de EUR 244.000 (deux cent quarante-quatre mille euros) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de EUR 76.000 (soixante-seize mille euros) à EUR 320.000 (trois cent vingt mille euros) par l'émission de 2.440 (deux mille quatre cent quarante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Renonciation à leur droit préférentiel de souscription est donnée par les actionnaires existants présents ou représentés comme indiqué ci-avant. Toutes les nouvelles actions sont souscrites et intégralement libérées comme suit:

- un des actionnaires existants, la société anonyme de droit français BV BUROSTOC, établie et ayant son siège social à F-78340 Les Clayes Sous Bois, 34, rue des Dames, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 379 398 456, ici représentée par Madame Joëlle Burbassi, épouse Maujard, qui déclare souscrire 841 actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 84.100, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant.

- Holdif III, société à responsabilité limitée de droit français, établie et ayant son siège social à 57100 Thionville, 89, route des Romains, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Thionville sous le numéro TI 523 091 023, ici représentée par son gérant Monsieur Roger Burbassi, précité, qui déclare souscrire 1.599 actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 159.900.

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 244.000 est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen de deux certificats bancaires.

L'assemblée à l'unanimité des votes agrée la souscription des 841 actions nouvelles par Holdif III, précitée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à trois cent vingt mille euros (320.000,-EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.800 (mille huit cents Euros).

94282

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joëlle Burbassi, Pierre Burbassi, Roger Burbassi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2010. LAC / 2010 / 33123. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103786/107.

(100116638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

TTS Technology Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 148.253.

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Tuncay Trading System Technology (BVI) Ltd, une société à responsabilité limitée (company limited by shares), constituée selon les lois des îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trinity Chambers, Road Town, BVI, 1550006LB, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs des îles Vierges Britanniques sous le numéro 1542970 (l'Associé Unique), propriétaire de 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la société à responsabilité limitée TTS TECHNOLOGY Luxembourg, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 148253 avec un capital social de EUR 12.500, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 14 octobre 2009 numéro 2007 (la Société),

ici représentée par Me Aurélien FAVIER, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 22 juillet 2010.

Laquelle procuration, après signature par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation, conformément à l'article 16 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de désigner M. Tuncay Isik, consultant en «business intelligence», né le 6 janvier 1978 à Gérardmer (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société jusqu'à la clôture de la liquidation (le Liquidateur). En conséquence, l'Associé Unique décide que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi et que la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du Liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs et de payer toutes les dettes et tous les passifs de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de ne pas octroyer de rémunération au Liquidateur pour sa mission en tant que Liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder entière décharge (quitus) à chacun des membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs fonctions de gérant de la Société à la date du présent acte.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est estimée à environ € 800.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce-dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A.Favier, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104017/58.

(100116614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Mileni Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 120.640.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Arango Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République de Panama, ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée à Panama-City (République de Panama), le 15 juillet 2010,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «MILENI CORP S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3 rue Belle Vue L1227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 120640, a été constituée suivant acte notarié le 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2196 du 23 novembre 2006.

II.- Que les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que la mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «MILENI CORP S.A.», prédésignée.

V.- Que la mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que la mandante, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre

tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

X.- Que la mandante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9010. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010103822/50.

(100116355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

HOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.629.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103704/10.

(100116917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Imelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 75.377.

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMELU S.A." (numéro d'identité 1998 22 30 473), avec siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 75.377, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 85 du 11 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 446 du 24 juin 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution (inique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège social est établi à Pétange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels,, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DEMEUSE, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2494 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010104314/50.

(100116421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Kosko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 10, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 121.039.

L'an deux mil dix.

Le dix-huit juin;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KOSKO S.A." (Matricule No. 20062228327), avec siège social à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen;

inscrite au registre aux firmes sous la section B numéro 121039

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 19 octobre 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 111.302;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hespérange, le 3 juillet 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 92.071;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel JACQUINOT, employé privée, demeurant à Ehnen;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Phil SIEBENBOUR, employé privé, demeurant à Elvange;

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Astrid JACQUINOT-LUDRANT, employée privée, demeurant à Ehnen;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen à L-1839 Luxembourg, 10, rue Joseph Junck.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen à L-1839 Luxembourg, 10, rue Joseph Junck.

Deuxième et Dernière résolution:

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 2 des Statuts est à lire comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** "Le siège de la société est établi à Luxembourg".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à HUIT CENT VINGT EURO (EURO 820.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacquinot, A. Jacquinot, Siebenbour, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 24 juin 2010, Relation: EAC/2010/7515, Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 19 juillet 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010104335/54.

(100116797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**RRenewal S.A., Société Anonyme,
(anc. PBP Solutions S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 138.605.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 'PBP SOLUTIONS S.A.' (numéro d'identité 2008 22 12 494), avec siège social à L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.605, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1435 du 11 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 1099 du 3 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant à Pétange.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Changement de la dénomination sociale de "PBP SOLUTIONS S.A." en "RRenewal S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

b) Transfert du siège social de L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "PBP SOLUTIONS S.A." en "RRenewal S.A." et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RRenewal S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Windhof."

" **Art. 15. al. 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Windhof, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BOSSIS, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2477 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010104386/56.

(100116429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Free Invest Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. PBP Holding S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 145.399.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 'PBP HOLDING S.A.' (numéro d'identité 2009 22 04 694), avec siège social à L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.399, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 803 du 15 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant à Pétange.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Changement de la dénomination sociale de "PBP HOLDING S.A." en "FREE INVEST HOLDING S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

b) Transfert du siège social de L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

c) Administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "PBP HOLDING S.A." en "FREE INVEST HOLDING S.A." et en conséquence de modifier l'article 1er des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FREE INVEST HOLDING S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Windhof."

" **Art. 15. al. 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Windhof, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme "BOOM S.A." comme administrateur et celle de Madame Sandra BOSSIS comme administrateur-délégué de la société, avec effet à compter de ce jour, et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué Monsieur John WIAME, employé privé, né à Namur (Belgique) le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

Ses mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BOSSIS, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2476. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010104385/65.

(100116433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Internationale de Sociétés Foncières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.528.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONALE DE SOCIÉTÉS FONCIÈRES S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 125528, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 986 du 26 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 219.852,- EUR pour le porter de son montant actuel de 280.148.- EUR à 500.000,- EUR, par la création et l'émission de 219.852 actions nouvelles de 1,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Constatation de la renonciation des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

3.- Souscription et libération des actions nouvellement créées.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 219.852,- EUR (deux cent dix-neuf mille huit cent cinquante-deux euros), pour le porter de son montant actuel de 280.148,- EUR (deux cent quatre-vingt mille cent quarante-huit euros) à 500.000,- EUR (cinq cent mille euros), par la création et l'émission de 219.852 (deux cent dix-neuf mille huit cent cinquante-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les 219.852 (deux cent dix-neuf mille huit cent cinquante-deux) actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par six des actionnaires actuels comme suit:

1.- NIDAROS FINANCIAL S.A., une société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino fr la Guardia N° 8, Panama, République de Panama, quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-six actions;	96.426
2.- VANARES FINANCIAL S.A., une société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino fr la Guardia N° 8, Panama, République de Panama, quatre-vingt-seize mille quatre cent vingt-six actions;	96.426
3.- SARALAND INVESTMENTS INC., une société de droit panaméen, avec siège social à Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre Swiss Bank, 2do Piso, Panama, République de Panama, cinq mille sept cent quatre-vingt-six actions;	5.786
4.- BYSANTIUM HOLDING LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à 24 De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, cinq mille sept cent quatre-vingt-six actions;	5.786
5.- Monsieur Aldo ROSSI, agent maritime, né le 6 novembre 1965 à Istanbul (Turquie), demeurant Kore Sehitleri Caddesi, Y.Kaya Aldogan Sok.8 Zincirlikuyu, TR-34394 Istanbul (Turquie), deux cent dix-neuf mille huit cent cinquante-deux actions;	5.786
6.- FIBF représentation Financière S.A.m société de droit suisse, avec siège social Fribourg immatriculée au Registre de Commerce avec le numéro CH-217-0135287-1, neuf mille six cent quarante-trois actions;	9.643
Total: deux cent dix-neuf mille huit cent cinquante-deux actions;	219.852

Le montant de 219.852,- EUR (deux cent dix-neuf mille huit cent cinquante-deux euros) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme INTERNATIONALE DE SOCIETES FONCIERES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et constate que tous les autres actionnaires actuels de la Société, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à 500.000.- EUR (cinq cent mille euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 1.700,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.MAYER, G.BERNARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2010. Relation GRE/2010/2364. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104644/84.

(100117718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Vip Domotec Mersch s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 127.665.

L'an deux mil huit, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1 - Monsieur François DOZZO, indépendant, demeurant à L-7457 Lintgen, 2, rue des Vergers,

2 - Madame Bianka JAMES, sans état, demeurant à L-8825 Perlé, 29A, route d'Arlon,

3 - la société VIP DOMOTEC GROUP S.A., société anonyme avec siège à Leudelange, Z.I. de la Poudrerie, inscrite au RCSL sous le numéro B 66.637,

constituée sous la dénomination de LINSTER HIGH TECH S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 28 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 913 du 17 décembre 1998, ayant adopté la dénomination de VIP DOMOTEC BENELUX S.A. aux termes d'un acte reçu par le prédit notaire Frank MOLITOR en date du 27 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1639 du 15 novembre 2002 et dont la dénomination actuelle a été adoptée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 13 février 2007, non encore publiée au Mémorial C,

ici représentée par son administrateur délégué: Madame Sarah RIGANELLI, administrateur de société, demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz,

nommée à cette fonction en vertu d'une décision prise en assemblée générale du 26 avril 2004, publiée au Mémorial C numéro 654 du 25 juin 2004, dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2006, publiée par extrait au Mémorial C numéro 46 du 25 janvier 2007,

habilitée à engager la société par sa seule signature en vertu de la décision prise lors de l'assemblée générale du 26 avril 2004, prémentionnée;

4 - Monsieur Gilbert BRÜCK, ouvrier, demeurant à L-7513 Mersch, 61, route d'Arlon, et

5 - Monsieur Raymond REUTER, indépendant, demeurant à L-8821 Koetschette, 13, rue des Alliés.

Après avoir établi que les comparants sub 1- à 3- possèdent toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée VIP DOMOTEC MERSCH s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue,

inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 127.665,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1291 du 28 juin 2007,

et après avoir déclaré que les statuts n'ont pas encore été modifiés;
les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Parts sociales:

L'assemblée générale prend acte de la cession par Madame Bianka JAMES:

- de trois (3) de ses parts sociales à Monsieur François DOZZO, préqualifié, ici présent et qui accepte,
- de vingt-trois (23) de ses parts sociales à Monsieur Gilbert BRÜCK, préqualifié, ici présent et qui accepte, et
- de vingt-trois (23) de ses parts sociales à Monsieur Raymond REUTER, préqualifié, ici présent et qui accepte.

Dès lors, l'article 4 des statuts est remplacé par ce qui suit:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à quinze mille Euros (Eur 15.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante Euros (€ 150,-) chacune, toutes intégralement libérées et souscrites comme suit:

- Monsieur François DOZZO, Lintgen,	52 parts
- VIP DOMOTEC GROUP S.A., Leudelange,	2 parts
- Monsieur Gilbert BRÜCK, Mersch,	23 parts
- Monsieur Raymond REUTER, Koetschette,	23 parts
TOTAL:	100 parts

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.»

Gérance:

L'assemblée accepte la démission de Madame Bianka JAMES de son poste de gérante administrative.

Monsieur François DOZZO devient gérant unique.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Dozzo, B. James, S. Riganelli, G. Brück, R. Reuter, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 23 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3259. Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré pour inscription au RCSL.

Capellen, le 31 octobre 2008.

Référence de publication: 2010104025/64.

(100116463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Magnum Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 99.420.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

Ont comparu:

Les actionnaires de la Société Anonyme de droit luxembourgeois MAGNUM IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social au 15 rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 99.420, ci-après appelée «la Société Absorbante»,

constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler en date du 17 février 2004, publié au Mémorial C n° 423 du 21 avril 2004, page 20 297, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Paul Decker en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C n° 209 du 25 janvier 2008, page 10 016,

ici représentée par Monsieur Serge HEISS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8057 Bertrange, 15, rue de Chemin de Fer,

agissant en qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'Administration de ladite société, conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 19 mai 2010.

Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les actions représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire représentent l'intégralité du capital social de la Société Absorbante s'élevant à trente-et-un mille euros (EUR 31 000) représenté par mille (1 000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31).

Les comparants, agissant en leur qualité d'actionnaires de la Société Absorbante, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une Assemblée Générale Extraordinaire, telles que convocations et constitution du bureau, ont déclaré tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Présentation du projet de fusion,
2. Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales,
3. Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales,
4. Approbation du projet de fusion entre la Société Absorbante et les sociétés Evann Participations S.A., Master Immobilière S.A., Financière Longwy S.A., Patrimium Lux S.A., Premium Immobilière S.A. et Sicom Immobilière S.A. (ci-après «les Sociétés Absorbées») tel que publié au Mémorial, conformément au projet de fusion,
5. En représentation du transfert du patrimoine des Sociétés Absorbées, décision d'augmenter, avec effet au jour de la présente Assemblée, le capital social de la Société Absorbante par création et émission d'actions nouvelles,
6. Attribution de ces actions nouvelles aux actionnaires des Sociétés Absorbées et répartition entre eux,
7. Constatation de la réalisation effective de la fusion, de l'augmentation de capital et de la dissolution définitive des Sociétés Absorbées,
8. Pouvoirs à conférer aux administrateurs pour l'exécution des résolutions à prendre sur les points de l'ordre du jour qui précèdent et pour remplir les formalités subséquentes à la fusion,
9. Indication du lieu où les documents des Sociétés Absorbées seront conservés pendant le délai légal,
10. Démission et décharge aux administrateurs et au commissaire des Sociétés Absorbées,
11. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société Absorbante portant sur le montant et la composition de son capital social,

Les comparants, agissant en leur qualité d'actionnaires de la Société Absorbante, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Approbation de la fusion

Première résolution

L'Assemblée constate l'établissement et la présentation du projet de fusion établi le 19 mai 2010 par les Conseils d'Administration des sociétés Magnum Immobilière S.A., Evann Participations S.A., Master Immobilière S.A., Financière Longwy S.A., Patrimium Lux S.A., Premium Immobilière S.A. et Sicom Immobilière S.A. conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, et prévoyant l'absorption par la Société Absorbante des Sociétés Absorbées (ci-après ensemble «les Sociétés Fusionnantes»).

Le projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1115 du 28 mai 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate l'établissement et la présentation des rapports écrits des Conseils d'Administration des Sociétés Fusionnantes prévus à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales, datés du 19 mai 2010, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique et, en particulier, le rapport d'échange des actions.

L'Assemblée approuve les rapports des Conseils d'Administration.

Une copie des rapports restera annexée au présent acte, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Troisième résolution

Les actionnaires ayant renoncé en vertu de l'article 266(5) de la loi sur les sociétés commerciales à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert dans le cadre de la fusion-absorption, l'Assemblée déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société Absorbante au moins un mois avant la date de la présente Assemblée et que les formalités prévues par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

A l'unanimité l'Assemblée renonce à la lecture du projet de fusion et des rapports des Conseils d'Administration.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante, sans exception ni réserve, par augmentation du capital social de la Société Absorbante.

Cinquième résolution

La Société Absorbante procède à une augmentation de capital d'un montant total de EUR 44 268 (quarante-quatre mille deux cent soixante-huit euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 31 000 (trente-et-un mille euros) à EUR 75 268 (soixante-quinze mille deux cent soixante-huit euros), par la création et l'émission de 1 428 (mille quatre cent vingt-huit) actions nouvelles de EUR 31 (trente-et-un euros) chacune et complétée par une soulte totale de EUR 160,08 (cent soixante euros et huit cents), et une prime de fusion d'un montant total de EUR 9 430 958,39 (neuf millions quatre cent trente mille neuf cent cinquante-huit euros et trente-neuf cents), et ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer les 1 428 (mille quatre cent vingt-huit) actions nouvelles de la Société Absorbante aux actionnaires des Sociétés Absorbées de la manière suivante:

	Rapport d'échange	Augmentation capital social	Nombre d'actions nouvelles	Soulte	Prime de fusion
Evann Participations SA	0,26	8 153,00	263	23,14	1 735 587,63
Master Immobilière SA	0,16	4 960,00	160	21,35	1 057 414,93
Financière Longwy SA	0,45	14 012,00	452	46,87	2 984 341,58
Patrimium Lux SA	0,32	9 765,00	315	23,03	2 077 750,32
Premium Immobilière SA	0,12	3 720,00	120	20,26	793 961,82
Sicom Immobilière SA	0,12	3 658,00	118	25,44	781 902,10
Total		44 268,00	1 428	160,08	9 430 958,39

Le nombre d'actions nouvelles est attribué à chaque actionnaire des Sociétés Absorbées contre l'annulation pure et simple des actions des Société Absorbées au prorata du nombre d'actions qu'ils y détiennent à ce jour. La soulte est également payée aux actionnaires proportionnellement à leur participation.

Septième résolution

Vu l'approbation de la fusion par les Assemblées des Sociétés Absorbées intervenues ce jour mais avant la présente, et vu les décisions prises par la présente Assemblée, la condition suspensive posée par les Assemblées des Sociétés Absorbées est réalisée; en conséquence, la présente Assemblée constate la réalisation de la fusion à la date du présent acte, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations des Sociétés Absorbées seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} décembre 2009.

L'Assemblée constate également que les actions nouvellement émises par la Société Absorbante donneront droit à tous les dividendes distribués à compter du 1^{er} décembre 2009.

Huitième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société Absorbante pour exécuter les résolutions prises lors de la présente Assemblée, et elle le charge de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la loi sur les sociétés commerciales et d'inscrire dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante les actions nouvellement émises par la Société Absorbante.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que les documents sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

Dixième résolution

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs des Sociétés Absorbées ainsi que du Commissaire, prennent fin avec la présente Assemblée.

L'Assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires des Sociétés Absorbées pour l'exécution de leurs mandats.

94294

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante ainsi que du projet de fusion.

II. Modifications statutaires

Intervention

Suite à la fusion, intervient aux présentes un nouvel actionnaire de la société Magnum Immobilière S.A qui fera à partir de maintenant également partie de l'Assemblée.

Dixième résolution

L'Assemblée, dont fait également partie maintenant le nouvel actionnaire, ici représenté par Monsieur Serge HEISS, préqualifié, en qualité de représentant, décide à l'unanimité, afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, de modifier la première partie de l'article 5 des statuts de la Société Absorbante pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quinze mille deux cent soixante-huit euros (75 268.-EUR), représenté par deux mille quatre cent vingt-huit (2 428) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-EUR)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société Absorbante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.HEISS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28739. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104685/152.

(100117649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104038/10.

(100116966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Airport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.943.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 juillet 2010 que ont été réélus Administrateurs pour une durée de trois ans, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Laurent NEBOT, né le 24 mars 1967, demeurant 171 avenue Victor Hugo F-75116 Paris
- Monsieur Christian DU MESNIL DU BUISSON, né le 19 novembre 1957, demeurant 8 rue Juliette Dodu F-75010 Paris
- Monsieur Siu Ping LI, né le 10 novembre 1962, demeurant 36/F Enterprise Square two 3 Sheung Yuet Road Kowloon Hong-Kong.

Ainsi que Commissaire aux comptes pour la même durée:

- H.R.T. Révision S.A. 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010104202/21.

(100116901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

AXA Alternative Participations Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 46, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 94.235.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. März 2010

Am 19. März 2010 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder Herrn Dr. Julien Alex, Herrn Manuel Hauser, Herrn Olivier Decanniere und Herrn Vincent Gombault wurden um sechs Jahre verlängert und enden mit Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Das Mandat von Herrn Manuel Hauser als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied wird um sechs Jahre verlängert und endet mit Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit SA (vormals BDO Compagnie Fiduciaire SA), 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2011 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxembourg, den 30. Juni 2010.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A.

2, Place Dargent - L-1413 Luxembourg

Boîte Postale 858, L-2018 Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2010105187/23.

(100116523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Covadris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 151.168.

—
L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

COVADRIS S.A.

ayant son siège social à L-9944 BEILER, Duarrefstrooss, 13

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 6151.168,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 17 mars 2010, numéro 572, page 27.431.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc HOUTAIN, demeurant professionnellement à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel CAHEN, lequel désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à L-8510 REDANGE/ATTERT, 19 Grand-Rue.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marc HOUTAIN, demeurant professionnellement à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel CAHEN.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à Luxembourg et modification subséquente de l'article 1^{er} 2^e alinéa des statuts

2.- Constatation de ce que toutes les actions sont actuellement réunies en une seule main

3.- Constatation des démissions de deux administrateurs

4.- Constatation de la démission du commissaire aux comptes

5.- Nomination de deux nouveaux administrateurs, ainsi que d'un nouveau commissaire aux comptes

6.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel Cahen.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la décision qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} 2^e alinéa des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate qu'actuellement toutes les actions sociales sont réunies en une seule main, à savoir que ces actions sont toutes détenues par la société anonyme TOP FINANCIAL INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1311 Luxembourg, 31, Boulevard Marcel Cahen, (suivant décision de transfert de siège social acte par le notaire instrumentant en date de ce jour avant les présentes), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.683.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate la démission des administrateurs Marc HOUTAIN, Jean-Pierre MARECHAL et ce avec effet au jour des présentes et en leur accordant décharge de leur fonction exercée depuis le jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate la démission du commissaire aux comptes DECORATIF S.p.r.l. avec effet au jour des présentes et lui accorde décharge de sa fonction exercée depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire nomme à l'unanimité des voix à la fonction d'administrateur et ce pour une durée indéterminée: la société anonyme FISCALTOP S.A., établie et ayant son siège social à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel Cahen, (suivant décision de transfert de siège social acte par le notaire instrumentant en date de ce jour avant les présentes), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.683, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Diekirch sous le numéro B 6.432, ayant comme représentant permanent Monsieur Marc HOUTAIN, demeurant professionnellement à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel CAHEN.

Chaque administrateur peut engager la société valablement par sa signature individuelle.

à la fonction de commissaire aux comptes et ce pour une durée indéterminée:

la société anonyme TOP FINANCIAL INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1311 Luxembourg, 31, Boulevard Marcel Cahen, (suivant décision de transfert de siège social acte par le notaire instrumentant en date de ce jour avant les présentes), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.683.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de MILLE CINQ CENT (1.500.-) EUROS.

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes se reconnaissent toutefois solidairement tenues du paiement de tous les frais, dépenses, honoraires et autres résultant des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal,

Signé: Houtain, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 25 juin 2010. Relation: RED/2010/801. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 15 juillet 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010104248/88.

(100116632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Foncière des Anes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.182.

Extraits de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société le 03 juin 2010

L'assemblée générale extraordinaire, en accord avec l'article 3 des statuts décide du transfert du siège social de la société FONCIERE DES ANES S.A.

Par effet rétroactif au 1^{er} mai 2010, le siège est transféré du:

14, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg

au:

24, avenue du X septembre L-2550 Luxembourg.

L'assemblée note que le transfert s'effectue en dedans de la ville de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FONCIERE DES ANES SA

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010104281/20.

(100116501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010104263/13.

(100116925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

EOIV Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.346.

Les comptes annuels auditéés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EOIV Management Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010104265/12.

(100116804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

EOIV Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.346.

—
EXTRAIT

En date du 9 juin 2010, l'assemblée générale ordinaire de la Société a approuvé le renouvellement du mandat de:

- Mr. CAMUZAT Jean-Louis
- Mr. LAVERGNE Laurent
- Mr. THORAL Olivier
- Mr. BURGESS Quentin
- Mr. CHAPPELL Ian
- Mr. FERNANDEZ-MONTENEGRO KLINDWORTH German

Comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

- Ernst & Young S.A.,

Comme Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EOIV Management Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010104266/21.

(100116819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Euro-Dach Technik GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3660 Kayl, 12, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 46.595.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104269/14.

(100116954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Irish & Gypsy Cob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 152.093.

—
L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IRISH & GYPSY COB S.A." (numéro d'identité 2010 22 04 604), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.093, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 931 du 4 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant à Pétange.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4751 Pétange, 165A,- route de Longwy à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Windhof."

" **Art. 15. Al 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Windhof, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BOSSIS, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2480. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010104326/48.

(100116467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

E.W.T. S.A., European Wine Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN WINE TRADING S.A. (E.W.T. S.A.)

Signatures

Référence de publication: 2010104270/11.

(100116378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

First International Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010104271/11.

(100116588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Sodefi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sodefi S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.389.

L'an deux mille dix, le seize juin,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SODEFI S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.389, constituée suivant acte notarié en date du 22 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 4 décembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 10 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1091 du 17 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Isabelle BASTIN, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie CZERWINSKI, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier du BOUËXIC de PINIEUX, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la société en "SODEFI S.A., SPF".

3. Modification subséquente des articles 1, 2, 4 et 15 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "SODEFI S.A., SPF".

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1, 2, 4 et 15 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SODEFI S.A., SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

" **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

Art. 4. (modification du 1^{er} alinéa). "Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

" **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN, C. CZERWINSKI, O. DU BOUËXIC DE PINIEUX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010 LAC/2010/27115. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010104430/86.

(100116554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Management Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8EA, Zone Industrielle Riesenhaaf.

R.C.S. Luxembourg B 64.260.

L'an deux mil neuf, le dix décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MANAGEMENT ADVISORS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10 a, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 29 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 526 du 18 juillet 1998, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 64.260,

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Shemsedin BALAJ, né le 06 octobre 1969 à Istok (Kosovo), demeurant à Vossemalaan, 7, B-1933 Steerebeek

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privé, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne

L'assemblée choisit comme scrutateur Féliciano BARONI, né le 24 mai 1960 à Foligno (Italie), demeurant à F-59600 Maubeuge, 2, rue du Commerce.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de Luxembourg à L-8821 Koetschette, Zone Industrielle, Riesenhaff, 8EA
2. démission de tous les administrateurs
3. démission du commissaire aux comptes, la société MAZARS
4. nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.
5. nominations de deux administrateurs délégués

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-2530 Luxembourg 10 a, rue Henri Schnadt à L-8821 Koetschette, Zone Industrielle, Riesenhaff, 8EA et en conséquence elle modifie l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch." (...)

Deuxième résolution

L'assemblée constate la démission de Monsieur Antoine Guilhem BARTHELEMY de son poste d'administrateur de la société ainsi que la démission de Monsieur Eric BARONI de son poste d'administrateur et administrateur délégué, de Monsieur François GELTMEYER de son poste d'administrateur et de la société COMCO Sprl de son poste d'administrateur, leur donnant décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée constate la démission du commissaire aux comptes la société MAZARS SA lui donnant décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme trois nouveaux administrateurs, et un nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015, savoir:

- Monsieur Shemsedin BALAJ, prénommé, est nommé administrateur de la société
 - Monsieur Féliciano BARONI, prénommé, est nommé administrateur de la société
 - La société privé à responsabilité limitée de droit belge IMMO DIANA SPRL, dont le siège social est à Vossemiaan, 7, B-1933 Steerebeek représentée par Monsieur Shemsedin BALAJ, prénommé, est nommée administrateur de la société
- Monsieur Erico BARONI, né le 13 février 1965 demeurant à B-7062 Naas, 117, rue de Mignault est nommée commissaire aux comptes

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "MANAGEMENT ADVISORS S.A.":

- a) Monsieur, prénommé
- b) Monsieur Féliciano BARONI, prénommé
- c) IMMO DIANA SPRL, préqualifiée

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné deux administrateurs-délégués, savoir

- Monsieur BALAJ Shemsedin, prénommé et
- Monsieur Féliciano BARONI, prénommé,

chargés de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par leur signature isolée.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.150.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: S. Balaj, F. Baroni, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2009 -WIL/2009/1015 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 27 mai 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010105283/87.

(100116767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Fahrenheit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 37-41, rue Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 68.178.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104272/14.

(100116988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Falcon ME SPV SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.832.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour FALCON ME SPV S.C.A.

Représentée par Falcon ME S.à r.l.

Représentée par Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010104273/14.

(100116389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

FDV II Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.480.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV II Venture

Signature

Référence de publication: 2010104275/12.

(100116898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Filauro Giuseppe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.607.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104277/14.

(100116993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Financière Home Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.329.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010104278/10.

(100116375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Fiscaltop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 97.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010104280/11.

(100116670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Foncière des Anes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010104282/12.

(100116551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Foncière des Anes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 140.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010104283/12.

(100116599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Food Marketing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 74.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104284/10.

(100116413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

GST-Real SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 129.203.

Extraits de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société le 03 juin 2010

L'assemblée générale extraordinaire, en accord avec l'article 3 des statuts décide du transfert du siège social de la société GST-REAL S.A.

Par effet rétroactif au 1^{er} mai 2010, le siège est transféré du:

14, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg

au:

24, avenue du X septembre L-2550 Luxembourg.

L'assemblée note que le transfert s'effectue en dedans de la ville de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GST-REAL SA

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010104305/20.

(100116479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

FP-EMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010104285/11.

(100116381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Fralimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 67.828.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010104286/10.

(100117188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Fralimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 67.828.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010104287/10.

(100117194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pamphili S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.725.

STATUTS

L'an deux mil dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIBAD INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°46798

ici valablement représentée par deux administrateurs actuellement en fonction, savoir: M. Luca ANTOGNONI et M. Marco GOSTOLI, employés, demeurant professionnellement 19/21, Bld du Prince Henri, Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique de la société de droit portugais, dénommée PAMPHILI

– CONSULTADORA E SERVICOS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA, ayant son siège social à Funchal, Avenida Arriaga 77, Edificio Marina Forum, 6° andar, sala 605, Madeira,

constituée suivant acte reçu par le Notaire Ivone Marta Gomes de Andrade, de résidence dans la zone franche de Madeira, en date du 04 mai 2000

inscrite au registre de commerce de la zone franche de Madeira, sous le numéro 05026/2000051, avec un capital social actuel de EUR 5.000,00 (cinq mille Euros) entièrement libéré.

Ensuite la comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique, détenant l'unique part représentative de l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:

une copie de la résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 9 juillet 2010 à Madeira, décidant le transfert du siège statutaire et effectif de la société de la Zone Franche de Madeira à Luxembourg.

IV.- Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique.

2. Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement:

- changement de dénomination de la société en PAMPHILI S.à r.l.",

- changement de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières (SOPARFI), lequel se lira comme suit:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, les actionnaires tête de groupe, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- octroyer des sûretés réelles ou personnelles, de quelque nature que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés ou personnes dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie, y compris ses actionnaires.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

- augmentation de capital d'un montant de EUR 7.500,-(sept mille cinq cent euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 5.000,-(cinq mille euros) à EUR 12.500,-(douze mille cinq cent euros), par la restructuration du capital social soit l'annulation de la part social existant et la création de 5 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2.500,-(deux mille cinq cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, et attribution gratuite aux associés actuels en proportion de leur quote-part détenue dans le capital, l'augmentation de capital étant à libérer par le débit du compte «réserve libre» jusqu'à dû concurrence, pour ramener ce compte de son montant actuel de EUR 12.790.000,-à EUR 12.782.500,-.

3. Nominations statutaires .

4. Divers.

Exposé:

L'associé unique déclare que la société entend transférer son siège statutaire réel et effectif à Luxembourg.

Dans une assemblée générale de la société tenue à Madeira, en date du 09 juillet 2010, il a été décidé par vote unanime le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège réel et effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Un procès-verbal de cette assemblée reste annexé au présent acte.

La présente a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Ainsi la société continuera à fonctionner au Grand-Duché de Luxembourg, à son nouveau siège réel, avec l'intégralité de ses actifs et passifs.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Ensuite l'associé prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Madeira à Luxembourg, 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724.

Il est décidé de spécifier que la situation patrimoniale au 31 mai 2010 ayant servi de base au transfert de domicile et au changement de nationalité qui en résulte, correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Une copie de cette situation financière, après signature «ne varietur» par le mandataire de l'associé unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 7.500,-(sept mille cinq cent), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 5.000,-(cinq mille euros) à EUR 12.500,-(douze mille cinq cent euros),

par la restructuration du capital social, c.à.d. par l'annulation de la part sociale existante et la création de 5 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2.500,-(deux mille cinq cents Euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que la part sociale existante, à attribuer gratuitement à l'associé unique,

l'augmentation de capital étant à libérer par le débit du compte «réserve libre» jusqu'à dû concurrence, pour ramener ce compte de son montant actuel de EUR 12.790.000,-(douze millions sept cent quatre vingt dix mille euros) à EUR 12.782.500,-(douze millions sept cent quatre vingt deux mille cinq cents euros).

La preuve de l'existence de la «réserve libre» de la société susceptible d'être intégrée au capital social, a été rapportée au notaire instrumentant par la susdite situation patrimoniale dont référence ci-avant.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, les 5 parts sociales de la société sont souscrites par la société SIBAD INTERNATIONAL S.A., précitée.

Troisième résolution

L'associé unique décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement:

changement de dénomination de la société en "PAMPHILI Sàrl",

ainsi que changement de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières (SO-PARFI), lequel objet se lira comme suit:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, les actionnaires tête de groupe, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- octroyer des sûretés réelles ou personnelles, de quelque nature que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés ou personnes dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie, y compris ses actionnaires dans les limites légales.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Quatrième résolution

L'associé unique, après avoir approuvé le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg,

et après avoir adoptée la nationalité luxembourgeoise et s'être soumise au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique, ainsi qu'après avoir décidé de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise sur les sociétés anonymes et plus particulièrement changement de dénomination de la société en S.à.r.l., ainsi que de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières,

décide que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après.

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PAMPHILI S.à.r.l..

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant

notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans

lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, les actionnaires tête de groupe, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- octroyer des sûretés réelles ou personnelles, de quelque nature que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés ou personnes dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie, y compris ses actionnaires dans les limites légales.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), divisé en 5 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.500,-(deux mille cinq cents Euros), entièrement libérée.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'avril de chaque année à 13,00 heures.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 2010, et que la première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mercredi du mois d'avril à 13.00 heures, et que sur le plan comptable les opérations réalisées depuis le 01 juin 2010, sont reprises dans le bilan d'ouverture à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un conseil de gérance composé de 4 membres, pour un terme de un (1) année, venant à échéance lors de l'assemblée ordinaire à tenir en 2011.

Ont été appelé aux fonctions de gérants:

- Monsieur Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri
- Monsieur Luca Antognoni, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri
- Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri
- Madame Emanuela Corvasce employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 5.100.-.

Clôture de l'assemblée:

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ANTOGNONI, M. GOSTOLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 juillet 2010, LAC/2010/32492: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010107965/239.

(100121864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Fralimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.869.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010104288/10.

(100117201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Fralimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 84.869.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010104289/10.

(100117203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.
R.C.S. Luxembourg B 132.161.

Es geht, aus einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 12. Juli 2010, einregistriert zu Grevenmacher, am 13. Juli 2010, Relation: GRE/2010/2354, hervor,

- dass Herr Werner WEGERMANN, geboren zu Freystadt (D) am 20. Oktober 1943, wohnhaft zu FL-9498 Planken, 53, Birken weg, als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft demissioniert hat,

- dass Herr Karl-Heinz BALZERT, Diplom-Ingenieur, geboren am 19. Januar 1944 in Püttlingen-Köllerbach (D), wohnhaft in D-66346 Püttlingen, Weiherbergstrasse 45, zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt wurde,

- dass die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften des technischen und des administrativen Geschäftsführers verpflichtet wird.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Grevenmacher, den 29. Juli 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010104290/19.

(100116720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

A.A.H. Assurances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.448.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 8 juillet 2010

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Monsieur Cunha Dos Santos Victor David, comptable, demeurant à L-8522 Oberpallen, 38, Arelerstroos démissionne en tant que gérant avec effet au 8 juillet 2010.

Madame Fréart Renée, agent d'assurances, née le 25 septembre 1946 à Elisabethville (Congo) demeurant à L-1452 Luxembourg, 26, rue Theodore Eberhard, est nommée, à partir du 8 juillet 2010 pour une durée indéterminée, gérante unique.

Référence de publication: 2010104467/15.

(100117668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Free Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 145.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010104291/11.

(100116434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

FUGRO ECO CONSULT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 49.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104292/10.

(100116931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Gef Gas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.362.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104294/14.

(100116949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Novagreen S.A., Société Anonyme,
(anc. Girasolar Lux France S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 143.448.

L'an deux mil dix, le douze juillet,

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois

Girasolar Lux France S.A.

établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 143.448,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 novembre 2008,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 décembre 2008, numéro 3.000, page 143.974,

L'assemblée est ouverte et choisit comme président Monsieur Gary TER BRAAK, lequel désigne comme secrétaire Madame Marie WITZ.

L'assemblée générale désigne aux fonctions de scrutateur Monsieur Fouad LAMGHARI.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
 2. Modification de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
 3. Révocation de Monsieur Wieland Michael KOORNSTRA en sa qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au jour des présentes.
 4. Nomination de Monsieur Evander Jan DE JONGE, né le 15 mars 1961 à Amsterdam (NL) demeurant à NL-1614 LV, Lutjebroek 10, à la fonction d'administrateur avec effet au jour des présentes et ce pour une durée indéterminée.
 5. Divers
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: "NOVAGREEN S.A."

Troisième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Wieland Michael KOORNSTRA de sa fonction d'administrateurs de la dite société et ce avec effet au jour des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur, et ce avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée:

Monsieur Evander Jan DE JONGE, né le 15 mars 1961 à Amsterdam (NL) demeurant à NL-1614 LV, Lutjebroek 10.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ huit cent cinquante euros (850.- euros). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties soussignées se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais résultant des présentes.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, le président a déclaré clos la présente assemblée générale et a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles signent le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Ter Braak, Witz, Lamghari, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juillet 2010. Relation: RED/2010/972. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 28 juillet 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010104303/73.

(100116680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Activ Sports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 2, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 71.066.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010106559/9.

(100119060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Top Financial Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.
R.C.S. Luxembourg B 105.683.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

TOP FINANCIAL INVEST S.A.

ayant son siège social à L-9990 WEISWAMPACH, 49 route de Clervaux,
inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.683,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 12 mai 2005, numéro 444, page 21.302.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc HOUTAIN, demeurant professionnellement à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel Cahen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à L-8510 Redange/Attert, 19 Grand-Rue.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marc HOUTAIN, demeurant professionnellement à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel Cahen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à Luxembourg et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts

2.- Modification des articles 5 et 6 des statuts de la société

3.- Constatation de ce que toutes les actions sont actuellement réunies en une seule main

4.- Constatation de démissions d'administrateurs et d'un administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes et révocation d'un administrateur.

5.- Nomination de Madame Anne VERDONCK, demeurant à B-1450 CHASTRE, rue des Lovières 8 en tant qu'administrateur unique

6.- Nomination de la société FISCALTOP à la fonction de commissaire aux comptes

7.- Modification de l'article 3 des statuts de la société.

8.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-1311 Luxembourg, 31 Boulevard Marcel Cahen.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la décision qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société sous la dénomination de TOP FINANCIAL INVEST S.A.

Le siège de la société est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix de modifier les articles 5 et 6 des statuts afin de leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers:

par la signature individuelle de l'administrateur unique, au cas où il n'existe qu'un seul actionnaire

par la signature individuelle de chacun des administrateurs, au cas où il existe deux ou plusieurs actionnaires."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate qu'actuellement toutes les actions sociales sont réunies en une seule main, à savoir que ces actions sont toutes détenues par Madame Anne VERDONCK, demeurant à B-1450 CHASTRE, rue des Lovières 8.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate la démission de sa fonction d'administrateur respectivement d'administrateur-délégué de la société FISCALTOP S.A., et lui donne pleine et entière décharge pour la fonction exercée depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

L'assemblée générale extraordinaire révoque en outre en sa qualité d'administrateur Monsieur Francis LEONARD, et ce avec effet au jour des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate la démission de BUREAU MARC HOUTAIN de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne pleine et entière décharge pour la fonction exercée depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire nomme avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée:

- à la fonction d'administrateur unique, Madame Anne VERDONCK, née le 6 septembre 1958 à Liège (Belgique), demeurant à B-1450 CHASTRE, rue des Lovières 8

- à la fonction de commissaire aux comptes la société anonyme Fiscaltop S.A., établie et ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux, et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 97.110.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que le capital social a entretemps été libéré intégralement - tel que cela résulte des pièces versées en annexe- et décide par conséquent à l'unanimité des voix la modification de l'article 3 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000, - EUR), divisé en 320 actions de cent euros (100, EUR) chacune entièrement souscrite et entièrement libérée.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de MILLE CINQ CENT EUROS (1.500.-).

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes se reconnaissent toutefois solidairement tenues du paiement de tous les frais, dépenses, honoraires et autres résultant des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal,

Signé: Houtain, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 25 juin 2010. Relation: RED/2010/802. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 15 juillet 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010104443/122.

(100116657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Passif Actif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 66, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 154.582.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean-Claude PINTO PEREIRA, sans état, né à Luxembourg, le 24 janvier 1984, demeurant à L-4082 Esch/Alzette, 66, rue Dicks.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

PASSIF ACTIF S. à r.l.

Art. 2.- La société a pour objet l'activité de courtage en travaux ainsi que la vente de matériel de construction et produits à énergie durable.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean-Claude PINTO PEREIRA, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Jean-Claude PINTO PEREIRA, prénommé.
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4082 Esch/Alzette, 66, rue Dicks.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Pinto Pereira, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Acte Civils, le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8820. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010104727/69.

(100118367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Imelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 75.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010104315/11.

(100116422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Immobauwerke A.G., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.438.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12/11/1993
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBAUWERKE AG

Signature

Référence de publication: 2010104316/12.

(100117066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

ING (L) Technix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.127.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2010

Conseil d'Administration.

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Nomination de Monsieur Georges Wolff jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

ING Investment Management Luxembourg SA

Signatures

Par délégation

Référence de publication: 2010104317/17.

(100116561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

L.M. Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.292.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104337/14.

(100116951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

ING (L) Technix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.127.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Par délégation

Référence de publication: 2010104318/13.

(100116567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

ING(L) Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.730.

—
Extrait du Procès-Verbal de rassemblée générale ordinaire du 20 juillet 2010

Conseil d'Administration.

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Nomination de Monsieur Georges Wolff jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Par délégation

Référence de publication: 2010104319/17.

(100116556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Anipa Corporation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Emosa International S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 38.672.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg, le 22 juillet 2010 à 9 heures

Dans le cadre des élections statutaires et selon les dispositions légales, l'Assemblée Générale DECIDE de réélire comme Administrateurs:

1. M. Stephan LE GOUEFF, avocat, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg
2. M. Philippe SAUTREAU, consultant, né le 18 janvier 1962 à Besançon, France, demeurant à F -57100 Tnionville, 5, Chemin du Colombier
3. Mme. Sabine PERRIER, employée privée, née le 22 avril 1959 à Thionville, France, demeurant à F- 57100 Tnionville, 5, Chemin du Colombier

Et DECIDE de réélire comme administrateur délégué de la société;

- Mme. Sabine PERRIER, employée privée, née le 22 avril 1959 à Tnionville, France, demeurant à F- 57100 Thionville, 5, Chemin du Colombier

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes comme suit:

Fiduciaire Cabexco S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, Rue Pletzer, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 139.890.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire feront l'objet d'un renouvellement lors de l'assemblée statutaire de 2016 qui approuvera les comptes clos au 31/12/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

LG@VOCATS

Signature

MANDATAIRE

Référence de publication: 2010103494/30.

(100116928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Barcelona 92 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.636.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «FIRGY CORP.», une société constituée et existant sous le droit de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Panama-City, République de Panama,

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration générale donnée à Panama-City (République de Panama), le 15 juillet 2010,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «BARCELLONA 92 S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 15 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134 636, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 07 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 du 23 janvier 2008.

II.- Que les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte notarié dressé le 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1752 du 16 juillet 2008.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cent trente mille euros (130'000.- EUR) représenté par mille trois cents (1'300) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que la mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «BARCELLONA 92 S.A.», prédésignée.

V.- Que la mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les mille trois cents (1'300) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que la mandante, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

X.- Que la mandante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9012. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010103529/52.

(100116956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.